

Les éditeurs et l'« Open Access »

I. LE SECTEUR DE L'ÉDITION SCIENTIFIQUE ET LES ENJEUX DE LA MISE EN ACCÈS LIBRE DES ARTICLES

Le secteur de l'édition scientifique est un secteur dynamique dont la vocation a toujours été de diffuser le plus largement et le plus efficacement possible des publications scientifiques et techniques de qualité. Il a indéniablement réussi sa transition vers le numérique. Il n'est pas rare que le chiffre d'affaires de ces éditeurs soit majoritairement électronique. Ceux-ci fournissent aujourd'hui un ensemble de services pour la communauté scientifique qui a des coûts : travail de sélection, de mise en forme, de validation de la connaissance, diffusion et promotion, indexation et conservation de manière pérenne, élaboration d'outils facilitant la recherche à travers des bases de données...

Il s'agit de nouveaux services pour améliorer l'accès dont l'impact sur les modèles économiques et donc la viabilité sur le long terme ne sont pas encore évalués : accès aux archives après une barrière mobile (« *green open access* ») (ex. : durée moyenne de la barrière mobile des revues sur Cairn de 3,7 ans) ou accès immédiat en contrepartie d'un paiement par l'institution de l'auteur (« *gold open access* ») (ex. : revues en « *open access* » proposées par EDP, Reed Elsevier, Springer).

L'« *open access* » pouvant avoir des conséquences sur la viabilité des revues, l'enjeu dépasse celui du simple secteur de l'édition mais concerne la viabilité et la pérennité de tout l'éco-système de la diffusion de l'information scientifique et technique (IST).

II. MISE EN GARDE VIS-À-VIS DE MODÈLES D'« OPEN ACCESS » IMPOSÉS, NON SUFFISAMMENT TESTÉS ET NON FINANÇÉS

• **Nécessité d'évaluer l'impact des expérimentations d'archives ouvertes à moyen/ long terme sur le modèle économique des éditeurs.**

Dans le 7^e programme cadre de recherche (2007-2013), la Commission Européenne prévoyait que

les articles résultant de 20% des projets qu'elle finance soient mis en accès libre. Dans le prochain programme de Recherche, « Horizon 2020 » (80 milliards € pour la période 2014-2020), il est prévu que cette règle concerne toutes les publications à partir de 2014. Or cette obligation doit absolument être accompagnée des financements adéquats et être précédée d'une concertation avec les éditeurs.

Par ailleurs, la Commission Européenne finance via eContent + le projet PEER (Publishing and the Ecology of European Research), réunissant les éditeurs et les instituts de recherche sur l'impact de la mise en accès libre des articles scientifiques sur le comportement des chercheurs et les abonnements par les bibliothèques. Or, on a un sentiment de précipitation des initiatives notamment européennes sur l'« *open access* » avant que l'on ait obtenu les conclusions de ces expérimentations pourtant importantes en la matière et prévues pour mai prochain.

Les premiers résultats du projet PEER indiquent que les chercheurs ne souhaitent pas voir de changement majeur par rapport à la manière dont la recherche est actuellement diffusée. Les prochains résultats porteront sur l'impact que la mise en accès libre des articles aura sur les abonnements par les bibliothèques et donc sur le modèle économique des éditeurs. Si les économies escomptées grâce à l'« *open access* » se basent sur une résiliation des abonnements, on craint en effet que la viabilité des revues soit remise en question. L'expérience des éditeurs et des chercheurs montre déjà que la valeur d'un article dans le temps varie selon les secteurs voire revue par revue.

En particulier, les revues de sciences humaines et sociales qui bénéficient de l'effet de « longue traîne » (50% des consultations sur Cairn portent sur des articles publiés il y a plus de 4 ans) risquent d'être complètement déstabilisées par une mise en accès libre des articles au bout d'une période non concertée avec l'éditeur. Seul un partenariat étroit entre les organismes de recherche et les éditeurs pourrait permettre de combiner les conditions d'une poursuite et d'un développement des activités d'édition et d'un dépôt par les auteurs.

- **Nécessité d'évaluer la pérennité du financement des publications en amont à moyen/ long terme sur le plan économique et politique**

Si les économies escomptées grâce à l'« *open access* » sont censées résulter du passage au financement de la publication en amont, il convient de corriger cette vision pour les pays contribuant fortement à la production d'articles, tels que ceux de l'Union Européenne, car un tel système leur coûterait en réalité plus cher que le coût des abonnements par les bibliothèques. Ainsi, alors que le Royaume-Uni produisait en 2007 6,6 % des articles scientifiques publiés mondialement, la puissance publique ne prenait à sa charge que 3,5 % du montant mondial des abonnements universitaires (étude du Research Information Network).

Les éditeurs seraient favorables à un tel système à condition qu'il prévoie les financements adéquats relatifs aux frais de publication en amont. Mais comment s'assurer de leur pérennité en période de déficit public ? Comment gérer la période de transition entre les deux systèmes ? Comment s'assurer que cela ne mènera pas à une concentration des acteurs, en déplaçant les circuits financiers des utilisateurs ou clients vers les organismes scientifiques ou les auteurs, avec pour conséquence une perte de diversité et de liberté pour les chercheurs ?

Comment s'assurer de l'indépendance de la recherche et de la publication d'universitaires en SHS ne bénéficiant pas de ce genre de moyens ? Cet enjeu explique notamment le fait que seules 4 % des revues proposées sur Cairn ont opté pour le modèle « *gold* ».

III. INTÉRÊT D'UNE CONCERTATION DES ÉDITEURS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS, Y COMPRIS EUROPÉENS, LES BIBLIOTHÈQUES ET LES ORGANISMES DE LA RECHERCHE :

Le groupe de travail du GFII constitue une bonne expérience : ce dialogue constructif a permis aux

différents acteurs d'aller au-delà des idées reçues et de publier ensemble une synthèse de leurs travaux et des recommandations. L'une d'elles porte déjà ses fruits et les éditeurs s'en réjouissent. Un processus de coopération a été mis en place pour améliorer la transparence relative aux politiques des éditeurs en matière d'« *open access* », à travers un partenariat entre les éditeurs français et le CNRS pour la création d'un site dédié, Héloïse.

Le projet PEER a été l'occasion d'un rapprochement entre les éditeurs et les organismes de recherche et les éditeurs seraient intéressés par un dialogue avec les pouvoirs publics français et européens à la suite de la publication de ses résultats.

IV. RECOMMANDATIONS FINALES :

- Faire attention à ne pas déstabiliser non seulement le secteur de l'édition scientifique mais aussi tout l'écosystème de l'information scientifique et technique composé majoritairement d'un tissu de PME à l'équilibre économique fragile.
- Entreprendre des expérimentations et attendre les résultats des projets en cours sur l'« *open access* » avant de prendre toute mesure pouvant impacter le modèle économique des publications scientifiques.
- Mettre en place une concertation sur les politiques publiques en matière d'« *open access* », en particulier les embargos, avec les éditeurs et les communautés scientifiques.
- S'assurer que toute imposition d'un embargo est accompagnée d'un paiement couvrant le coût des activités éditoriales.
- Demande de prise en compte de la spécificité des secteurs concernés voire de chaque revue.

- Ne pas favoriser un modèle économique (ex. : « *open access gold* ») plutôt qu'un autre.

Par exemple, dans le cadre du programme « Horizon 2020 » il convient de s'assurer que les conventions de subvention ne comporteront pas des clauses trop prescriptives.

documentaires, notamment numériques, par les bibliothèques universitaires ;

- Prévoir un taux réduit de TVA pour tous les types de publications numériques ;

- Faciliter l'accès aux données brutes.

- Se concentrer sur les vrais facteurs pour favoriser la diffusion de l'IST :

- Encourager les Etats à prévoir des budgets appropriés pour l'acquisition de ressources

// Catherine Blache
SNE

// Gilles Lambert
Syndicat de la Presse Culturelle et Scientifique (SPCS)

Héloïse : un site sur les politiques des éditeurs scientifiques en matière de libre accès aux articles de revues

Afin de mieux communiquer auprès des chercheurs sur les autorisations en matière de dépôt, la plateforme d'information Héloïse a été mise en place à l'adresse : <http://heloise.ccsd.cnrs.fr/>. Elle résulte d'un partenariat entre le CCSD (Centre pour la Communication Scientifique Directe), une unité du CNRS dédiée à la réalisation d'archives ouvertes, le SPCS (Syndicat de la Presse Culturelle et Scientifique) et le SNE (Syndicat national de l'édition). Elle fait suite à plusieurs années de réflexion et aux recommandations du groupe de travail sur le libre accès du GFII (Groupement Français de l'Industrie de l'Information).

Ce groupe de travail créé en septembre 2007 était composé des représentants des principaux acteurs économiques concernés par cette question : instituts de recherche, éditeurs, agrégateurs, plateformes de revues, agences d'abonnements, bibliothèques universitaires. Il s'est notamment prononcé en faveur de la mise en place et l'exploitation « d'un système d'information partagé, normalisé et transparent sur la politique de chaque maison d'édition en matière d'archives ouvertes ».

La plateforme Héloïse a pour but de recenser les politiques des éditeurs en matière de mise en libre accès des articles des revues qu'ils publient et ce sont les éditeurs eux-mêmes qui déclarent leur politique. Le site leur permet de décrire les différents usages éventuellement permis pour chacune de leur revue en fonction de plusieurs critères : le libre accès immédiat, la version, le lieu de dépôt, la durée de l'embargo entre la publication d'un article dans une revue et sa mise en accès libre.

Le partenariat mis en place avec les gérants de la plateforme HAL pour la création d'Héloïse se traduira également par la création d'une fenêtre « pop up » qui apparaîtra lors d'un dépôt d'article par un auteur afin de l'informer de la politique de la revue. Enfin, l'accès libre aux données d'utilisation des archives ouvertes (HAL, que gère le CCSD, ou toute autre) permettra l'extraction de statistiques, par exemple pour observer le taux de dépôts contraires aux règles fixées par les éditeurs.

Nous invitons vivement les éditeurs à s'inscrire auprès du CCSD et à enregistrer leurs politiques sur Héloïse et à en informer leurs comités de rédaction.